



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 27/09/2022

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 27 septembre 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°9-modification-statuts-TE47

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque,

Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur JUDIT Jean-François, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Monsieur LAUGA Martin, Monsieur PATRY Julien, Madame MANSE Corinne, Monsieur ALIBERT Fabien, Monsieur GAMBART René, Monsieur RESSEGUIER Frédéric

Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Monsieur LUNARDI Daniel (donne pouvoir à Madame FORNASARI Monique), Madame TRUILHE Aline (donne pouvoir à Monsieur LAFUENTE Jean-Michel), Monsieur BEAUMONT Stéphane (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX Daniel), Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque), Monsieur LATASTE Bertrand (donne pouvoir à Madame LUGUET Pascale), Madame SADRES Valérie (donne pouvoir à Monsieur GAMBART René)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	023
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	06

I - Exposés des motifs

Lors de la séance du 4 juillet 2022, les membres du comité syndical du syndicat de communes Territoire d'énergie Lot-et-Garonne (TE 47) ont approuvé, à l'unanimité, une nouvelle modification des statuts de TE 47.

Cette nouvelle modification des statuts vise à renforcer l'accompagnement des communes dans la rénovation énergétique du bâti à travers les actions suivantes :

- Création de groupements de commandes,
- Collecte des certificats d'économie d'énergie (CEE),
- Convention d'accompagnement et mise à disposition d'économies de flux,
- Diagnostics énergétiques et mise à disposition d'outils de suivi énergétique.

Une autre action à laquelle TE47 devra participer, mais qu'il pourra également coordonner à la maille départementale, c'est la constitution du Plan corps de rue simplifié (CPRS) introduit par le décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 anti-dédommagement et l'arrêté du 22 décembre 2015.

Il s'agit d'une démarche de mutualisation du fond de plan entre les collectivités et les gestionnaires de réseaux pour être le niveau de référence pour les réponses aux DT DICT afin de franchir une étape supplémentaire dans la réduction des dommages aux réseaux.

Le syndicat profite enfin de cette procédure de modification de statuts pour restructurer le chapitre 4 lié aux activités connexes en particulier en détaillant les activités connexes liées à l'énergie.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du projet de nouveaux statuts du syndicat, dont les modifications proposées par rapport aux statuts du 20 février 2020 sont portées en rouge.

Le conseil municipal doit se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification (Reçue le 13 juillet). A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune est réputée favorable.

II - Considérants et références juridiques

Vu les statuts de TE 47 en date du 20 février 2020,

Vu le projet de modification des statuts de TE 47 en date du 4 juillet 2022,

Vu les articles L 5211-20 et L5212-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

APPROUVER : la modification proposée des statuts de Territoire d'Énergie 47,
PRÉCISER : que la présente délibération sera notifiée au président de TE 47.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Nicole PERTHUIS

Mme Pascale Luguët